

A – V CONSEIL

Société par actions simplifiée

Au capital de 5000,00 euros

Siège social au 23 RUE DE LA FOSSE MONTALBOT 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE, RCS N° 909 905 135

R.C.S. Evry

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30/09/2023

Date : 30/09/2023 A 11 h

Les associés de la S.A.S A – V CONSEIL, au Capital de 5 000,00 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la présidence effectuée par lettre simple.

Sont présents ou représentés :

- Madame Véronique KHENIS, propriétaire de 250 actions, ci 250 actions
- Madame Amira KHENIS, propriétaire de 250 actions, ci 250 actions

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 5.000 composant le capital social.

Madame Véronique KHENIS préside la séance en qualité de président.

Le Président constate que les associés présents possèdent 500 actions, soit la totalité des parts composant le capital social, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte de projet de résolution.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice comptable.

Puis le président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

VK
AK

Le Président de l'AGE a introduit le premier point de l'ordre du jour, à savoir la modification de la date de clôture de l'exercice comptable de la société A - V CONSEIL.

Après une discussion approfondie, les actionnaires présents ont convenu à l'unanimité que la date de clôture de l'exercice comptable de la société A - V CONSEIL sera modifiée. Actuellement, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31/12/2022. Il a été proposé et approuvé que la nouvelle date de clôture de l'exercice comptable sera le 31/12/2023.

RÉSOLUTION :

Il a été résolu à l'unanimité que la date de clôture de l'exercice comptable de la société A - V CONSEIL soit modifiée et fixée au 31/12/2023.

Après avoir traité tous les points de l'ordre du jour, aucune autre question n'ayant été soulevée, la réunion de l'AGE a été levée à 11 : 45 h.

CLOTURE DE SEANCE

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés présents.

Madame Véronique KHENIS



Madame Amira KHENIS



Fait à **23 RUE DE LA FOSSE MONTALBOT 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE**, le 30/09/2023.

Signature du Président de l'Assemblée Générale

[Signature]



VK
AK